

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE LICENCE EN
« TRANSIT, TRANSPORT, LOGISTIQUE »
DE L'INSTITUT CESAR**

L'équipe d'évaluation :

- Pr Mame Demba THIAM, Président
- Pr Ibrahima THIAM, Membre
- M. Cheikh FALL, Membre

Signature :

Dr Mame Demba THAM

Pour l'Equipe, Le Président

Novembre 2016

Table des matières

Introduction.....	3
1. Présentation de l'Institution.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	4
3. Description de la visite sur le terrain.....	4
4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation institutionnelle).....	6
5. Points forts du programme.....	12
6. Points faibles du programme.....	12
7. Appréciations générales du programme.....	13
8. Recommandations à l'Etablissement.....	14
9. Recommandations à l'ANAQ.....	15
10. Proposition de décision.....	15

Introduction

L'Institut CESAR a présenté un rapport d'auto-évaluation auprès de l'ANAQ-SUP en vue de l'accréditation du diplôme de Licence Professionnelle en Transit - Transport – Logistique. L'ANAQ-SUP a désigné l'équipe d'Experts -Evalueurs composée comme suit :

- Pr Mame Demba THIAM, Président
- Pr Ibrahima Thiam, Membre
- M. Cheikh FALL, Membre

La visite a eu lieu le jeudi 18 Mai 2016 de 8h 30' à 16h50' en journée continue, sans observer une pause déjeuner. La rédaction du rapport a été effectuée par l'Equipe qui a suivi le format tel que recommandé par l'ANAQ-SUP.

1. Présentation de l'Institution

L'Institut CESAR est un établissement d'enseignement supérieur privé créé conformément aux dispositions des articles 3 et 20 du décret 2011-1030 du 25 juillet 2011 et dont l'agrément définitif est répertorié sous le numéro : **00129/MESUCURRS/DGES/DFS du 25 Aout 2011.**

L'Institut CESAR est une Société à Responsabilité Limitée (SARL). Il prépare aux diplômes post-bac de licences professionnelles dans quelques filières et, entre autres, le « Transit-Transport-Logistique » qui est ici proposé, pour évaluation, en vue de son accréditation par l'ANAQ-SUP.

L'Institut CESAR est un « Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé » (EPS). L'EPS est installé dans un immeuble sis sur la Route de l'Aéroport LSS, « au n°5, Yoff - Autoroute Seydina Limamoulaye avant la SDE ». Il occupe tout un immeuble. Certaines des pièces font l'objet de salles de cours fonctionnelles et la terrasse fait office de restaurant. Le troisième et le quatrième étage ont des salles de classe mais restent inoccupées. L'administration principale est logée au deuxième étage et on note beaucoup de liaisons entre les bureaux pour une meilleure fluidité de l'information. Le programme évalué est intitulé : « **Licence Professionnelle en Transit - Transport – Logistique** ».

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation présenté, sous fichier de type PDF, comprend 66 pages avec, en « Annexes » des documents qui expliquent les méthodologies relatives à la rédaction et les types de formation en rapport avec la politique de la qualité instituée au sein de l'Institut. Ce rapport suit les recommandations en ce qui concerne la démarche rédactionnelle.

3. Description de la visite sur le terrain

Les travaux ont démarré vers 9 heures avec l'équipe qui a en charge l'administration. Elle a été dirigée par Madame la Directrice de l'EPS César. Après son intervention Monsieur Thiaré a exposé au sujet du programme qui est présenté. Il a été relayé par le chargé de l'académie en la personne de M. Dia et de Mme Dieng qui a en charge la CIAQ (voir annexe liste des personnes rencontrées).

Les points essentiels sur lesquels l'accent a été mis tournent autour des missions, de la gouvernance de l'Institut César et de l'application du système LMD au programme de Licence Transit, Transport et Logistique qui est dispensé.

Après l'introduction, les évaluateurs externes ont demandé d'éclaircir quelques points du rapport d'auto-évaluation. Ces remarques et questions ont été suivies de la demande de quelques pièces qui n'étaient pas attachées au document d'auto-évaluation. Il a été demandé qu'on explique quelle était l'expérience des chargés du programme. Une question qui est souvent revenue au cours de ces échanges est celle qui a beaucoup insisté sur le faible taux d'encadrement pédagogique qui a été noté, surtout en ce qui concerne le nombre d'enseignants permanents.

Les contenus pédagogiques ont été abordés. La démarche d'introduction des *syllabi* n'a pas montré une procédure généralisée. Dans quelques cas, il a été enregistré le changement de contenu, même si le *syllabus* présentait un tout autre programme.

Les échanges suivants ont été axés sur le déroulement de l'année académique et le découpage en semestre qui doit être mieux fait et figurer dans la distribution des UE.

Les enseignements bien répartis dans les UE ont permis d'interpeller au sujet d'un enseignement relatif à la Recherche opérationnelle. Les réponses obtenues à ce sujet méritent une prise en charge harmonisée entre le chargé de la pédagogie, l'enseignant ayant assuré (ou

qui assure) le cours au programme en L1 et L2. Une forte harmonisation est recherchée pour ce cas particulier (voir, à cet effet, le cours intitulé : « Mathématiques Générales »).

Quelques à-propos ont animé la discussion dans la démarche qui consiste à former des cadres intermédiaires polyvalents et aussi performants. Autour d'éléments discursifs fortement teintés de polysémie, il a été entendu que la polyvalence des cadres intermédiaires ne leur permettait pas d'être performants. Et qu'à l'avenir, il fallait mettre l'accent sur une spécialisation qu'il restera à prolonger en direction des formations futures. Les choix sont fortement commandés par les besoins des entreprises, les possibilités d'insertion, c'est la raison qui explique quelques déséquilibres constatés dans les programmes déroulés. Il y a effectivement une nécessité de faire la balance pour les trois spécialités (Transit, Transport et Logistique) déclarées.

Les informations sont bien organisées à destination des étudiants avant le recrutement à l'aide des flyers.

- **Organisation et déroulement de la visite**

Après l'exposé relatif à l'agenda, les différentes personnes ont été reçues dans le bureau de Madame la Directrice suivant l'ordre mentionnée à l'annexe en fin de document.

- **Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.).**

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. Les échanges se sont déroulés dans un cadre de collaboration respectueux des règles de courtoisie. Il n'y a rien de spécial à signaler au sujet des leçons apprises.

4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation institutionnelle).

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01 : *Le programme d'études est régulièrement dispensé.*

Appréciation globale du standard

Le programme de Licence en Transport-Transit-Logistique est dispensé depuis la création de l'Institut César en 2011. Le programme a sorti deux promotions. Cependant, nous n'avons pas pu vérifier tous les procès-verbaux des délibérations.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.02 : *Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.*

Appréciation globale du standard

Le programme de Licence en Transport-Transit-Logistique est en cohérence avec les objectifs de l'Institut César déclinés dans son plan stratégique. En se référant au rapport d'auto-évaluation nous avons relevé deux objectifs pour cette formation, à savoir (1) former des cadres intermédiaires d'entreprises capables de connaître les flux logistiques et (2) apporter une offre de formation conforme à l'évolution des métiers existants.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.03 *Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.*

Appréciation globale du standard

Il existe une volonté de maintenir des relations avec le monde professionnel. Mais nous constatons que ces relations ne sont pas encore solides. Beaucoup d'efforts restent à faire pour fidéliser les professionnels afin que la formation soit en phase avec les besoins du marché du travail.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.*

Appréciation globale du standard

Toutes les personnes concernées par le programme (enseignants étudiants et personnel administratif) sont tenues informées de leurs prérogatives et responsabilités. Pour la gouvernance administrative et académique un organigramme définit l'organisation de l'Institut César.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.02 *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.*

Appréciation globale du standard

Il existe un Conseil Scientifique et pédagogique (CSP) au sein de l'Institut César qui favorise l'implication des enseignants dans la mise en œuvre du programme de licence en Transit-Transport et Logistique. Parmi les enseignants rencontrés qui interviennent dans les enseignements du programme de la licence TTL certains ont participé à des délibérations et à l'amélioration du contenu de l'offre de formation. Toutefois des efforts restent à faire notamment en termes de recrutement d'enseignants permanents pour une meilleure implication des enseignants.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.03 *Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.*

Appréciation globale sur le standard

Il existe une cellule interne d'assurance qualité au sein de l'établissement. Il existe également une évaluation des enseignements par les étudiants dont les résultats font l'objet d'exploitation et de recommandation en vue d'améliorer l'offre de formation et la qualité des enseignements.

Conclusion sur le standard : Atteint

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 *Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.*

Appréciation globale du standard

Malgré quelques insuffisances, le programme de licence en TTL de l'institut César dispose d'une maquette structurée au format LMD. Il existe également des plans de cours des enseignants accessibles à tous les étudiants. Toutefois le volume horaire de certaines matières ne correspond pas aux heures effectivement effectuées par certains enseignants. De même, il existe des matières dispensées par des enseignants qui ne figurent pas sur la maquette pédagogique et réciproquement. Aussi les syllabi de cours ne sont pas harmonisés.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 3.02 *:Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.*

Appréciation globale du standard

Le programme d'études, malgré quelques insuffisances, couvre les aspects principaux de la discipline. L'insertion professionnelle des étudiants est favorisée d'une part par l'implication des professionnelles dans la mise en œuvre du programme et d'autre part par l'effort de signatures de conventions. Le programme de licence en TTL de l'institut César permet donc l'acquisition de méthodes de travail scientifiques et prépare l'étudiant au marché du travail. Toutefois, l'institut doit prendre en compte certaines matières très importantes (en particulier la recherche opérationnelle).

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 3.03 *Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.*

Appréciation globale du standard

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et connues de tous les étudiants.

Conclusion sur le standard : Atteint

Les taux de réussite sont globalement satisfaisants avec un bon taux d'encadrement.

Conclusion sur le standard : Atteint

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 *L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.*

Appréciation globale du standard

Le corps enseignant dispose des qualifications requises pour dispenser un enseignement dans les établissements d'enseignements supérieurs. Le corps professoral est composé d'universitaires et de professionnels qualifiés et expérimentés. Mais il manque encore des enseignants de rang magistral et de spécialité pour le programme.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 4.02 *La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.*

Appréciation globale du standard

Il existe un cahier de charge et des contrats qui définissent le volume horaire des différents intervenants et leur niveau de responsabilité. Mais nous avons constaté des difficultés dans la mise en œuvre et des incohérences entre ce qui est annoncé et ce qui est effectué.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.03. *La mobilité du PER est possible.*

Appréciation globale sur le standard

Il existe une convention de partenariat avec l'Institut Professionnel de l'Entreprise qui favorise la mutualisation d'expertise notamment en matière d'enseignement. Mais ce dispositif doit être amélioré et élargi.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 *Les conditions d'admission dans le programme sont publiées*

Appréciation globale sur le standard

Les conditions d'admission sont publiées et connues par les acteurs.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.02 *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Appréciation globale du standard

L'effectif des hommes est relativement plus important que celui des femmes. Mais, il n'existe aucune discrimination de genre au niveau du recrutement pour la licence en Transit-Transport et Logistique de l'Institut César.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.03 *La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.*

Appréciation globale du standard

La mobilité des étudiants doit être possible puisque que l'Institut César dispose de l'agrément définitif du ministère de l'enseignement supérieur n° 0129/MESUCURRS/DGES/DFS. Aussi comme souligné précédemment il existe une convention de partenariat avec l'IPE mais la mobilité n'est pas effective.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 5.04 *Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.*

Appréciation globale du standard

Les étudiants sont satisfaits de la formation reçue et de la disponibilité des enseignants. Il existe un dispositif académique pour favoriser l'encadrement des étudiants. En effet, les effectifs sont réduits avec un bon taux d'encadrement. Mais malgré le nombre important d'enseignants qui interviennent au sein du programme en licence TTL, peu participent à l'encadrement des étudiants. Il s'agit en effet principalement d'enseignants vacataires.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.05 : *Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.*

Appréciation globale sur le standard

Des efforts sont entrepris pour favoriser l'insertion des diplômés. Malgré quelques difficultés soulignées notamment par les étudiants rencontrées, le dispositif est très favorable pour faciliter l'insertion des diplômés dans le milieu de travail. Mais le partenariat avec le monde professionnel doit être renforcé.

Conclusion sur le standard : Atteint

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 *Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.*

Appréciation globale du standard

La dotation en équipements et en locaux est assez conséquente. Les différents objectifs peuvent être atteints avec l'utilisation des ressources disponibles.

Conclusion sur le standard : Atteint

5. Points forts du programme

- Le programme de Licence en Transport-Transit-Logistique est en cohérence avec les objectifs de l'Institut César déclinés dans son plan stratégique ;
- Maquette structurée au format LMD ;
- Existence de plans de cours des enseignants accessibles à tous les étudiants ;
- Le programme d'études couvre les aspects principaux du Transport/Logistique ;
- Le corps professoral est composé d'universitaires et de professionnels qualifiés et expérimentés ;
- Existence d'un cahier de charges et des contrats qui définissent le volume horaire des différents intervenants et leur niveau de responsabilité.
- Le taux d'encadrement des étudiants est fortement apprécié. En raison du nombre d'étudiants (23) qui sont encadrés par 33 enseignants ;
- Les contrôles continus sont régulièrement organisés. Les copies sont retournées avec l'anonymat requis.
- L'assiduité des étudiants et la rigueur dans la conduite des contrôles par le truchement du paiement à temps ont été notées lors de la visite. Les horaires des enseignements, au démarrage, sont strictement contrôlés et il y a aussi la présence du cahier de textes dans les salles de cours.
- La dotation en équipements et en locaux est assez conséquente. Les différents objectifs peuvent être atteints avec l'utilisation des ressources disponibles.
- Existence d'une convention de partenariat avec l'Institut Professionnel de l'Entreprise qui favorise la mutualisation d'expertise notamment en matière d'enseignement ;
- Existence d'une cellule interne d'assurance qualité au sein de l'établissement ;
- L'évaluation des enseignements par les étudiants dont les résultats font l'objet d'exploitation et de recommandation en vue d'améliorer l'offre de formation et la qualité des enseignements.
- Il y a la présence d'évacuation de secours matérialisée par une issue de secours.

6. Points faibles du programme

Nous avons noté une certaine conformité dans le contenu des enseignements présentés.

Mais les confrontations et recoupements font ressortir quelques difficultés d'appréciation.

- Les étudiants ne sont pas bien informés, sur le système de notation et de capitalisation des crédits.
- Le système de validation des UE n'est pas consigné dans un document à destination informationnelle aux étudiants inscrits à l'Institut César.
- La position de stage en entreprise n'est pas clairement rendue dans le document d'auto-évaluation.
- Il faudra revoir l'intitulé du diplôme du Doctorant qui assure les cours de mathématiques financières et non Docteur. Ses enseignements doivent être recadrés.
- Les modalités d'organisation des examens présentent quelque dysfonctionnement après vérification.
- L'absence de bibliothèque physique constatée jusqu'au mois d'avril n'a pas été rattrapée. La clef d'accès à CYBERLIBRIS, une bibliothèque en ligne, est une acquisition nouvelle et l'incitation à la consultation des documents en ligne doit être confiée aussi aux enseignants qui ne semblent pas être sur place.

7. Appréciations générales du programme

En relisant la maquette générale du programme depuis la L1 jusqu'à la L3, on peut signaler le manque d'ordre et d'harmonie.

Les enseignements qui se répètent, comme les techniques d'expression et de communication, sont souvent retrouvés dans le relevé des notes et non retrouvés dans les propos des enseignants et étudiants. Les contenus pédagogiques doivent être ajustés avec la maquette, surtout du point de vue des enseignements effectivement dispensés et des volumes horaires relatifs.

Les passerelles et les délibérations semestrielles ont été évoquées. Les passerelles ne sont pas bien expliquées dans les différents documents examinés. Certains étudiants peuvent intégrer l'Institut César après une Licence 1 ou Licence 2 obtenue dans un autre établissement. Les conditions d'admission et de validation des UE n'ont pas été clairement rédigées dans un document destiné aux étudiants et que nous avons vérifié. Le Standard 3.03 doit être revu et ajusté.

8. Recommandations à l'Etablissement

- L'établissement doit avoir recours à un enseignant de spécialité et, au moins, à un enseignant titulaire d'une thèse de Doctorat dans l'une des filières (Transit, Transport ou Logistique) ;
- L'établissement doit essayer de réajuster les références relatives aux statuts des enseignants ou grades. Le cas illustratif est en rapport avec l'enseignant qui assure les cours de mathématiques financières déclaré comme « Docteur » et titulaire d'un Doctorat de troisième cycle, alors qu'il est Doctorant ;
- L'établissement doit veiller à insérer les copies légalisées des diplômes des enseignants contractuels dans les dossiers d'archives ;
- L'établissement peut aussi améliorer l'accompagnement des étudiants dans leur insertion, après stage ;
- La maquette pédagogique doit être revue et améliorée en ajustant les UE. En exemple, l'EPS doit déployer un mécanisme d'information sur le système des Crédits et des UE. Cependant la distribution des points accordés aux contrôles continus et aux examens de fin de modules ne donne aucune priorité, ni à l'une, ni à l'autre. Et tout compte fait, le système de rattrapage n'est pas clairement expliqué, ni dans le document d'auto-évaluation, ni au cours de la visite. Le système de moyenne est toujours appliqué et la compensation des UE par les modules n'est pas bien comprise par les étudiants interrogés. Ils précisent n'avoir jamais été informés à ce sujet. L'équipe des évaluateurs –externes de l'Anaq-sup n'a pas, non plus, pu observer un grand changement qui respecte les grandes recommandations du système LMD.
- L'accompagnement de l'établissement par un Professeur de rang A est une recommandation appliquée
- L'établissement doit revoir la manière d'organiser le système de notation avec les contrôles continus, les examens en sessions et les différents rattrapages quant aux EC des différentes UE
- Il faudra essayer de permettre aux étudiants d'apprécier les enseignements qui sont dispensés après chaque fin d'UE ou module dispensé par un enseignant.
- Le système d'organisation des contrôles continus et la notation finale, les procédures de rattrapage doivent être éclaircies et expliquées aux étudiants.

- Il est besoin de revoir les syllabi et les plans de cours.
- A l'examen des PV de délibération qui sont présentés, on y trouve que trois signatures. Nous recommandons, à l'avenir, que les PV soient signés par tous les membres de l'équipe pédagogique qui ont siégé lors de la délibération.
- Quant au personnel en charge de la pédagogie, il reste à renforcer l'équipe par un enseignant de spécialité au moins titulaire d'un diplôme de Doctorat.
- Nous avons constaté l'absence d'une salle des professeurs. La mise à disposition des enseignants d'une salle qui peut faire office d'espace de rencontre est une demande formulée par ceux qui assurent les cours. L'assurance de rétribution régulièrement perçue est une doléance qui a été formulée par les enseignants.
- A défaut de disposer d'une bibliothèque physique, l'établissement doit veiller au fonctionnement d'une bibliothèque virtuelle et qui dispose de références de spécialité. Ce que la démonstration sur place n'a pas confirmé.
- Dans la démarche de la CIAQ, telle qu'elle est présentée, on ne note pas de structure de prise en charge des conflits. Le seul argument donné est qu'il n'y a pas de conflit.

9. Recommandations à l'ANAQ

L'équipe des évaluateurs-externes de l'Anaq – Sup a émis le souhait d'une formulation plus claire à destination des apprenants, en ce qui concerne l'orientation pédagogique pour que tout étudiant puisse faire son choix - entre les trois spécialités que sont le transit, le transport et la logistique - après la deuxième année qui permet à ceux qui le désirent de se présenter aux BTS d'Etat.

La plupart des documents qui sont annexés n'ont pas été reçus par l'Equipe des Evaluateurs externes avant la visite et pour certaines pièces attachées, les renvois aux annexes présentent quelques confusions (exemple : l'annexe 26). Le Contrôle *a posteriori*, retarde la rédaction du Rapport final.

10. Proposition de décision

- **Accréditation refusée**

Annexe

Personnes rencontrées

Personnel de direction et académique

Pr Souleymane Faye

Mme Mariam Diao, Directrice

Mme Bineta Dieng, CIAQ

MM.

Ibrahima Thiaré

Abass Fall

Djibril Dia

Babacar Guèye

PATS

Mme Fatou Basse

Mme Amy Sow

M. Souleymane Diallo

Enseignants

MM Mouhamadou Ly

Souleymane Kane

Yancouba Mané

Etudiants

Sokhna Assiétou Mbaye (L2, TTL)

Cheikh Ibra Diop (L1TTL)

El hadji Moussa Samba (L2, TTL)

Leatitia Faye (L2, TTL)